

PRINTEMPS-ÉTÉ 2025

LE FIL

D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

GAZA

ANATOMIE D'UN GÉNOCIDE EN COURS

BELGIQUE

Un accord de gouvernement
fédéral inquiétant

GRANDS LACS

La guerre à l'est de la RDC
à un tournant critique

EN MILIEU HOSTILE

Amnesty International
face à la menace

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER



amnesty@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



**instagram.com/
amnestybefr**



youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON



**aider.amnesty.be
ou BE85 0012 0000 7006**

DEVENIR MEMBRE



amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les quatre mois.



Pour devenir membre : amnesty.be/membre-lefil

ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ·E·S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre, 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Elisabeth Tournis (publiccare@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL





ÉDITORIAL

RÉSISTONS FACE À L'AUTORITARISME

Depuis le mois de janvier et l'arrivée de Donald Trump, le monde se retrouve dans une course effrénée vers l'autoritarisme. Les autoritaires se sentent pousser des ailes. Les droits humains ne sont plus une boussole, l'état de droit un paillason. Tous les ingrédients du manuel du bon autoritaire sont réunis.

Affaiblissement des contre-pouvoirs, attaques envers les communautés plus vulnérables (des migrants aux personnes transgenres), érosion de la vérité, renforcement du pouvoir exécutif, désinformation. Tout cela aidé par des milliardaires propriétaires des réseaux sociaux.

Le droit international, ainsi que les juridictions internationales – de la Cour pénale internationale à la Cour internationale de justice – sont sous les coups de boutoir : sanctions, attaques véhémentes, etc. Le droit à l'autodétermination des peuples est une pacotille qu'on balaie de la main. Seuls comptent les appétits voraces d'annexion territoriale.

Face à une telle virulence, nous devons faire un seul choix : celui de la résistance. L'histoire n'est pas écrite, même si elle a beau bégayer sérieusement. À chacune et à chacun, à son niveau, de mener le combat pour défendre les droits humains et le droit international. Nous avons plus de force que nous ne le pensons.

Partout, auprès de nos proches, sur nos réseaux sociaux, en prenant notre plume pour écrire à nos responsables politiques, en signant des pétitions, résistons.

Carine Thibaut

*Directrice de la section belge francophone
d'Amnesty International*

DANS CE NUMÉRO DU FIL D'AMNESTY

ARTICLES

6 Oui, un génocide est en cours à Gaza

Quelles suites apporter
à une telle qualification ?

12 Un accord de gouvernement problématique

À plusieurs titres, l'inquiétude
est de mise

16 Guerre au Nord et au Sud-Kivu

La crise humanitaire exacerbée
à l'est de la RDC

20 Amnesty International en milieu hostile

Une première étape en Argentine
et aux États-Unis

RUBRIQUES

3 Éditorial

4 Amnesty dans le monde

30 Jeunesse

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s : Antoine Caudron, Lilou Greenep-Sorieul,
Antoine Hamel, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Anne Wuilleret

Contribution externe : Guylaine Germain, Lisa Guillaume (journalistes)

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre, 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite scs

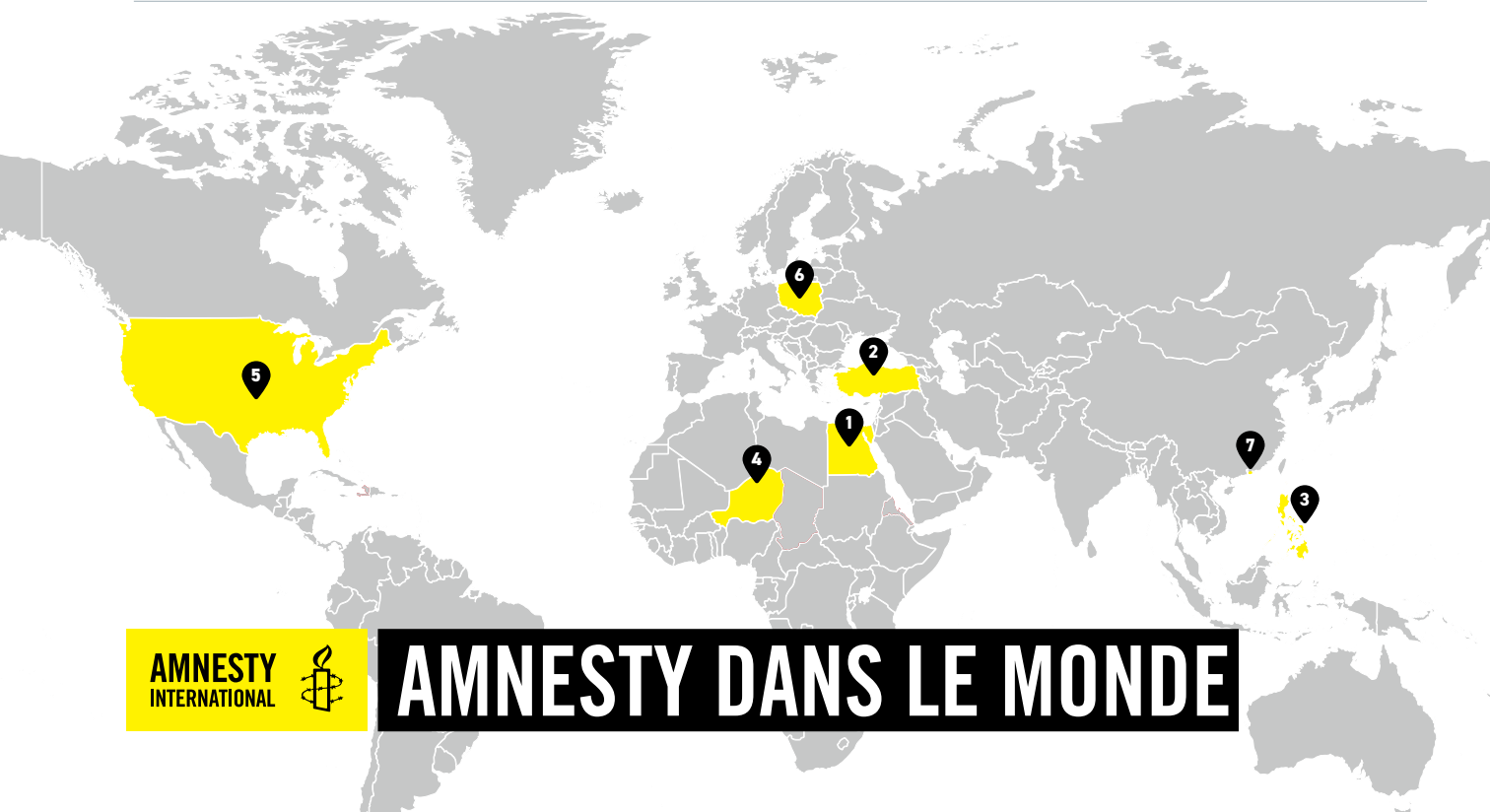
Coordination / impression : CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé.

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



AMNESTY DANS LE MONDE

1 BADR MOHAMED LIBÉRÉ

Le 25 février, en **Égypte**, Badr Mohamed a recouvré la liberté et retrouvé sa famille, dont sa fille qui est née alors qu'il était en prison. Badr a été condamné en janvier 2023 à cinq ans de prison à l'issue d'un procès inique, en relation avec des manifestations auxquelles il a pris part en 2013 (il était alors âgé de 17 ans). Son épouse a envoyé un message de remerciement à Amnesty International : « *Votre travail [...] a*

joué un rôle important pour lui permettre de retrouver sa famille et de recouvrer la liberté. Ce soutien a fait une vraie différence dans sa transition vers le retour à la vie en dehors de la prison et dans la vie de notre fille. »



© Private

2 FIN DU CALVAIRE POUR LES MÈRES DU SAMEDI



© Amnesty International

En **Turquie**, près de sept ans après que la 700^e veillée pacifique des *Mères du samedi* a été violemment dispersée par la police antiémeute, 45 accusé-e-s jugé-e-s pour avoir participé à cette veillée ont finalement été acquitté-e-s. Les membres du mouvement Mères du samedi sont des proches de personnes disparues dans les années 1980

et 1990 qui organisent une veillée pacifique tous les samedis, au même endroit, depuis mai 1995. Merci au grand nombre de sympathisant-e-s qui se sont mobilisé-e-s pour les Mères du samedi.

3 UNE AVANCÉE REMARQUABLE POUR LA JUSTICE

L'arrestation de l'ancien président des **Philippines** Rodrigo Duterte survenue en mars dernier est une avancée attendue de longue date pour permettre de rendre justice aux milliers de victimes de la « guerre contre la drogue » menée par son gouvernement. Cette arrestation a été réalisée sur la base d'un mandat d'arrêt décerné par la Cour pénale internationale. L'homme qui avait déclaré « *mon travail c'est de tuer* » a supervisé l'assassinat de victimes, y compris de mineurs, dans le cadre d'une campagne délibérée, généralisée et bien organisée d'homicides cautionnés par l'État.

5 UNE PEINE CAPITALE COMMUÉE



Rocky Myers, un homme noir présentant une déficience intellectuelle, a été condamné à mort en 1994 aux **États-Unis** pour homicide, et ce, malgré l'absence de preuve le reliant directement à la scène du meurtre. Après plus de 30 ans dans le couloir de la mort, à la suite d'une mobilisation mondiale en sa faveur, la gouverneure de l'Alabama a décidé de commuer sa peine. Si Amnesty International se réjouit de cette évolution du dossier, le combat continue néanmoins pour que Rocky bénéficie d'un procès juste.

7 UNE RÉPRESSION INTENSIFIÉE

Un peu plus d'un an après son entrée en vigueur, l'Ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale (connue sous le nom d'article 23) a permis aux autorités d'intensifier la répression contre le militantisme pacifique à **Hong Kong**. Des personnes ont ainsi été lourdement sanctionnées en raison de vêtements qu'elles ont portés, de mots qu'elles ont prononcés ou écrits, ou pour des actes de protestation mineurs. Amnesty International demande l'abrogation immédiate de l'article 23 et de tout autre texte de loi qui bafoue les lois et les normes internationales en matière de droits humains.

4 DES PROMESSES NON TENUES

Au **Niger**, les autorités dirigées par l'armée n'ont pas tenu leur engagement de respecter les droits humains et de protéger les libertés civiles. C'est ce qu'a mis en évidence un récent rapport d'Amnesty International, qui a notamment documenté des détentions arbitraires, des disparitions forcées et des violations de la liberté de la presse. Entre autres demandes, Amnesty International appelle ces mêmes autorités à respecter les traités auxquels elles sont encore liées et à immédiatement libérer toutes les personnes détenues arbitrairement.

6 UN PAS IMPORTANT POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

En **Pologne**, Justyna Wydrzyńska et d'autres membres d'Abortion Dream Team ont ouvert le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, un centre d'avortement inédit en face du Parlement. Amnesty International se réjouit de l'ouverture de ce centre et apporte sa pleine solidarité aux militant-e-s qui ont œuvré inlassablement dans des conditions extrêmement difficiles pour mener à bien ce projet. Les activités de ce centre sont plus que nécessaires face à l'absence de garantie apportée par les autorités polonaises pour le droit à l'avortement.





ISRAËL-GAZA

NOMMER LE GÉNOCIDE À GAZA: ET APRÈS ?



👁 Dans un rapport historique, Amnesty International montre que, mois après mois, Israël a traité la population palestinienne de Gaza comme un groupe sous-humain ne méritant pas le respect de ses droits fondamentaux ni de sa dignité, et a démontré son intention de la détruire physiquement.

Dans un rapport détaillé, Amnesty International présente les résultats d'une enquête qui s'est étendue pendant plusieurs mois et qui a permis de recenser suffisamment d'éléments de preuve pour conclure qu'Israël s'est rendu coupable d'actes interdits au titre de la Convention sur le génocide. L'organisation a également conclu que ces actes avaient été commis avec l'intention spécifique de détruire la population palestinienne. Quelles suites peut-on désormais attendre d'une telle qualification ?

En décembre 2024, Amnesty International publiait un rapport affirmant qu'un génocide était en cours à Gaza. Ce rapport de plus de 300 pages a recensé et analysé de nombreux témoignages, des observations des organisations internationales, ainsi que des discours tenus par les membres du gouvernement israélien. L'analyse rapporte qu'en date du 7 octobre 2024, le ministère de la Santé de Gaza avait dénombré 42 010 morts, dont la grande majorité sont des Palestiniens et Palestiniennes tué-e-s lors de l'offensive israélienne, ainsi que 97 590 blessé-e-s depuis le début du conflit, le 7 octobre 2023. Ce conflit, d'une ampleur hors norme, se distingue par son impact dévastateur sur les enfants, les journalistes et les travailleur-euse-s humanitaires. À l'échelle mondiale, il est l'un des plus meurtriers pour les enfants, avec 13 319 enfants morts au 7 octobre 2024. Les destructions matérielles sont également considérables et rapides – en juillet 2024, 63 % des infrastructures étaient détruites.



© Amnesty International



Amnesty International exige notamment la reprise d'un cessez-le-feu durable et la fin du génocide perpétré contre les Palestinien-ne-s de Gaza.

DÉFINIR UN GÉNOCIDE

Dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a reconnu les Palestiniens et Palestiniennes comme un groupe protégé au titre de la Convention sur le génocide de 1948, soulignant leur appartenance à une communauté nationale, ethnique et raciale distincte, partageant une langue, des coutumes et des pratiques culturelles similaires, malgré des différences religieuses. Cette Convention de droit international définit cinq actes criminels qui constituent un crime de génocide, à condition qu'ils soient commis « dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel ».

Pour François Dubuisson, professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles (ULB), c'est précisément la démonstration de l'intention qui rend difficile la qualification de génocide : *« C'est toute la difficulté pour faire la différence entre des massacres, même s'ils sont commis à très large échelle et une opération ou un projet véritablement génocidaire. »* Plusieurs éléments ont permis de mettre en lumière l'intention génocidaire, à travers les déclarations d'officiels israéliens, en ce compris le Premier ministre Benjamin Netanyahu. Ce sont notamment les discours de déshumanisation soulevés par de nombreuses organisations internationales, dont l'UNRWA, qui permettent d'appuyer cette intention. François Dubuisson précise qu'« *en assimilant pratiquement toute la population civile palestinienne de Gaza au Hamas, cela pouvait déboucher sur un but qui consistait à détruire l'ensemble de la population. »*

À l' lendemain de la signature de l'accord du cessez-le-feu à Gaza en janvier dernier, c'est la Cisjordanie qui subissait de violentes opérations de destructions, mais aussi une forte hausse des agressions de colons israéliens. Elena Aoun, professeure et chercheuse en relations internationales à l'UCLouvain, rappelle pourtant que ces agressions ne sont pas nouvelles. *« Entre 1993 (date à laquelle les accords d'Oslo sont signés, NDLR) et 2023, il y a une augmentation de 332 % de colons en Cisjordanie. Tout cela s'accompagne de politiques répressives caractéristiques de toute colonisation, c'est-à-dire que l'on va détruire des maisons palestiniennes, on va détruire des infrastructures palestiniennes, on va tuer des civils, en emprisonner. L'année 2022, donc avant le 7 octobre 2023, a été en Cisjordanie l'année la plus létale pour les Palestinien-ne-s, en particulier pour les enfants en Cisjordanie. Mais depuis le 8 octobre 2023, chaque jour, vous avez des actions violentes perpétrées par des colons israéliens et l'armée israélienne dans les territoires palestiniens. Des centaines de maisons ont été détruites et des milliers de Palestinien-ne-s ont été forcé-e-s à se déplacer. »*

LA (NON) RÉACTION INTERNATIONALE

Un mois après avoir été saisie en décembre 2023, on peut lire dans son ordonnance du 26 janvier 2024 que la CIJ a notamment ordonné à l'État d'Israël de « prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide à l'encontre des membres du groupe des Palestiniens de la bande de Gaza ». Plus tard dans l'année, c'est au tour de la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre deux mandats d'arrêt envers Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant, ancien ministre israélien de la Défense, pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans la bande de Gaza occupée – il est à noter que les dirigeants du Hamas Yahya Sinwar, Mohammed Deif et Ismail Haniyeh étaient également visés par des mandats d'arrêt de la CPI, mais ils ont été abandonnés à la suite de leur décès.

Si la Cour ne qualifie pas la situation de génocide, elle conclut néanmoins que les crimes contre l'humanité allégués s'inscrivent dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique lancée contre la population civile de Gaza. Elle a également considéré qu'il y a « des motifs raisonnables de croire que ces deux personnes ont, délibérément et en toute connaissance de cause, privé la population civile de Gaza de biens indispensables à sa survie, y compris de nourriture, d'eau, de médicaments et de fournitures médicales, ainsi que de carburant et d'électricité, et ce, depuis le 8 octobre 2023 au moins jusqu'au 20 mai 2024. »

Pour le moment, les qualifications de génocide ou d'incitation au génocide n'ont pas été retenues dans les mandats, « *mais ça ne veut pas dire que ça ne peut pas être ajouté par la suite* », précise François Dubuisson. Selon lui, bien que ces mandats d'arrêt ont peu de chance d'aboutir à des procès, « *leur émission pour des crimes graves est quand même un élément fort, qui rejaillit sur l'image d'Israël, et qui devrait normalement conduire les États à modifier leur position par rapport à leur relation avec Israël.* »

Néanmoins, cette prise de position contre Israël semble tarder, selon la professeure de l'UCLouvain. « *Malgré la décision de la Cour internationale de justice, jusqu'à présent je n'ai pas vu la*



L'Union européenne doit faire usage des outils et leviers à sa disposition pour faire la différence pour les innombrables victimes de violations des droits humains dans le territoire palestinien occupé et en Israël.



© Amnesty International/Brian May

communauté internationale brandir un quelconque carton rouge », critique Elena Aoun. « *Je tiens quand même à dire que si on en est là, c'est en raison d'une forme de complicité plus ou moins active de la communauté internationale. Concrètement, les États occidentaux – qui disposent jusqu'à aujourd'hui de l'essentiel du poids politique à l'international – n'ont rien fait.* »

Elle commence par pointer les États-Unis, premier soutien d'Israël et qui continuent de livrer des armes à son armée. Mais aussi la Belgique, qui aurait pu reconnaître l'État palestinien par exemple, ou encore l'Union européenne qui aurait pu remettre en question l'accord d'association UE-Israël. La chercheuse en relations internationales questionne : « *Est-ce que la communauté internationale va sortir ses cartons rouges contre Benjamin Netanyahu, lui signaler qu'il va falloir s'arrêter ? Est-ce qu'il va enfin y avoir une conscientisation ?* »

INSCRIRE LE CONFLIT SUR LE LONG TERME

Si le droit international est le cadre législatif auquel se raccrocher en cas de conflits à large échelle, que peut-il vraiment face aux agressions répétées du régime israélien ? Bien que le droit international soit le garant des responsabilités juridiques des États entre eux, Elena Aoun en explique les limites : « *Le droit international est intrinsèquement un droit limité, puisqu'il n'y a pas de force de police internationale ni de pouvoir politique qui puisse l'appliquer.* » Pour la chercheuse de l'UCLouvain, le droit international est un droit limité à court terme. C'est donc plutôt sur le long terme qu'il peut démontrer tout son intérêt, notamment du point de vue de l'histoire. « *Le simple fait que ce droit continue d'être considéré comme un outil par une partie de l'humanité et des États – comme l'Afrique du Sud qui a saisi la CIJ – ce n'est pas négligeable.* »

Le droit international est ainsi un droit qui légitime ou délégitime : « *Sans l'ordonnance claire de la CIJ, on ne pourra pas déterminer les responsabilités à l'avenir. Sans les mandats d'arrêt de la CPI, on ne pourra pas établir les faits de la même manière historiquement. Et lorsque les rapports de force se modifieront, on pourra activer de manière plus effective le droit international.* » Le droit international a ainsi des dimensions symbolique et historique. Il permet de

qualifier sur base de concepts solides les phénomènes que l'on observe. « *Il n'est pas impossible que dans quelques années, tous ces témoignages, tous ces rapports, toute cette documentation, qui ont été sérieusement établis par des tribunaux ou organismes internationaux, soient le socle d'actions concrètes* », espère Elena Aoun.

LA SOCIÉTÉ CIVILE EN LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Quelles « actions concrètes » peut-on mener pour mettre un terme à ce génocide ? Comment poursuivre la mobilisation sans découragement face à l'inertie des États ? Face à ces interrogations, Elena Aoun pointe l'importance de la société civile. Elle insiste sur la nécessité de continuer à manifester autant que possible, de s'informer, ainsi que de soutenir publiquement les personnes qui portent la voix des Palestinien-ne-s ; par exemple, apporter son soutien sur les réseaux sociaux aux étudiant-e-s criminalisé-e-s qui ont pris part à l'occupation de l'ULB au printemps dernier. La professeure rappelle aussi qu'il est possible pour tout un chacun de prendre part aux campagnes de boycott d'entreprises alimentaires, de banques, de hausser le ton lorsque c'est nécessaire. En bref, de ne pas cautionner passivement ce qui se passe sous nos yeux.

Par Lisa Guillaume, journaliste



DES ACTIONS LOCALES POUR DIRE STOP AU GÉNOCIDE À GAZA

Le 17 mars, des militant-e-s de 27 groupes locaux d'Amnesty International ont mené une action dans près de vingt communes de Bruxelles et de Wallonie pour exiger la fin du génocide commis par les autorités israéliennes à l'encontre de la population palestinienne de Gaza.

Muni-e-s de grandes bannières et de panneaux, ils et elles ont fait résonner un message fort et univoque à l'attention de la communauté internationale, et plus particulièrement les États membres de l'Union européenne et la Belgique: stop au génocide, stop à l'apartheid, stop à l'occupation illégale, stop au blocus inhumain de Gaza, stop aux livraisons d'armes à Israël, mais aussi stop à l'impunité.



Depuis un an et demi, des citoyen-ne-s se mobilisent, notamment dans la rue, pour exiger justice pour les victimes de génocide et de crimes de guerre, mais aussi la fin de l'occupation et de l'apartheid imposés à la population palestinienne.



© Amnesty International

BELGIQUE

UN ACCORD DE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PROBLÉMATIQUE À PLUS D'UN TITRE

VILLE DE BRUXELLES STAD BRUSSEL
RUE
HORS LA LOI
BUITEN DE WET
STRAAT



Carine Thibaut, directrice de la section belge francophone d'Amnesty International et Tess Heirwegh, chargée de plaider pour la section flamande de l'organisation, reviennent sur l'accord de coalition fédérale du nouveau gouvernement et pointent différentes mesures qui génèrent des inquiétudes concernant le respect des droits humains.

En février dernier, un accord de coalition voyait le jour et posait les bases de la politique du nouveau gouvernement fédéral. Plusieurs points de cet accord n'ont pas manqué de faire sursauter Amnesty International. Dans un communiqué de presse (disponible sur le site de l'organisation : [amnesty.be](https://www.amnesty.be)), l'organisation a fait part de ses vives inquiétudes, notamment en ce qui concerne le droit à l'avortement et les affaires étrangères. Le droit de protester, la crise climatique et, surtout, les droits des personnes migrantes et de celles demandeurs d'asile concentrent également les préoccupations de l'organisation.

RECONNAISSANCE FACIALE ET DROIT DE MANIFESTER

Concernant la reconnaissance faciale et le maintien de l'ordre, les nouvelles mesures détaillées dans l'accord de gouvernement soulèvent de « *vives inquiétudes* », selon Carine Thibaut.



Tout d'abord, le gouvernement affirme que la reconnaissance faciale sera utilisée, mais uniquement pour les personnes suspectes et condamnées ; or, la mise en pratique de cette mesure paraît problématique, notamment en raison des difficultés à identifier de manière fiable ces individus dans des lieux publics comme les gares ou les stations de métro. « *Plusieurs études ont démontré que cette technologie présentait des biais racistes, car l'intelligence artificielle, en se basant sur des données humaines, reproduit les discriminations existantes* », détaille Carine Thibaut.



Amnesty International appelle à l'interdiction de la reconnaissance faciale à des fins d'identification dans l'espace public.

Début avril, Amnesty International a publié un rapport mettant en évidence les effets dévastateurs du refus persistant des autorités belges de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de droit à l'accueil vis-à-vis des personnes en quête de protection internationale.  →

Un autre aspect qui soulève des interrogations est la possibilité d'une généralisation de l'utilisation de cette technologie, sans garantie de contrôle, dans des espaces publics. Notamment en ce qui concerne les manifestations et précisément sur l'interdiction de manifester. *« Le gouvernement semble vouloir appliquer des pratiques de contrôle plus strictes sur les manifestations, y compris l'interdiction judiciaire de manifester, qui pourrait permettre à un-e juge d'interdire à des personnes de participer à des manifestations, éventuellement pour plusieurs années en cas de récidive. Outre les questions de proportionnalité qu'elle soulève, cette mesure pourrait mener à des violations des droits fondamentaux. Cela dénature la gestion négociée de l'espace public en Belgique qui a fait ses preuves pour garantir des manifestations pacifiques. Ce glissement vers une logique de contrôle renforcée est inquiétant et risque de réduire les libertés fondamentales, tout en exacerbant les tensions sociales. »*

UNE POLITIQUE CLIMATIQUE QUI MANQUE D'AMBIITION

Malgré quelques avancées, Carine Thibaut, directrice de la section belge francophone d'Amnesty International, décrit la politique climatique du nouveau gouvernement fédéral comme « peu ambitieuse. » Si le gouvernement a réaffirmé son engagement envers l'Accord de Paris et les objectifs européens en matière de climat, *« ce qui représente un progrès notable, notamment pour un Premier ministre qui s'est auparavant toujours opposé à ces objectifs, les actions concrètes restent insuffisantes et floues. »* C'est notamment le cas concernant le secteur de la mobilité, un des grands absents des mesures et *« pourtant un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. »*

La directrice regrette également le manque de clarté concernant les objectifs à moyen terme, notamment pour 2040 : *« cela empêche de définir une trajectoire ambitieuse pour la transition écologique »*. Le plan d'adaptation face aux dérèglements climatiques, particulièrement après les récentes inondations, *« est presque inexistant, avec des propositions peu concrètes »*.

Pour Carine Thibaut, *« le gouvernement reconnaît les enjeux climatiques, mais ses mesures et ambitions restent largement insuffisantes »*; elle regrette une *« opportunité manquée de s'emparer de la transition écologique, qui pourrait par exemple permettre la création potentielle de milliers d'emplois. »*

ASILE ET MIGRATION

Anneleen Van Bossuyt, la nouvelle ministre de l'Asile et de la migration, a déclaré dans une interview donnée au journal *Le Soir* que la politique migratoire du gouvernement Arizona serait *« la plus stricte jamais appliquée dans ce pays »*. L'accord de coalition du nouveau gouvernement inscrit noir sur blanc la volonté de dissuader toute personne migrante qui souhaiterait s'établir en Belgique d'y rester. *« C'est une régression majeure en ce qui concerne les droits des personnes migrantes et de celles qui demandent l'asile »*, résume Tess Heirwegh, chargée de plaider pour la section flamande d'Amnesty International.

Dans une série de mesures annoncées à la presse le 18 mars dernier, Anneleen Van Bossuyt a réaffirmé sa détermination à réduire le nombre de places d'accueil, notamment en mettant fin aux fonds d'impulsions, lesquels permettaient d'octroyer des subsides aux communes qui ouvraient de nouvelles places en initiative locale d'accueil. Tess Heirwegh exprime son regret face à cette décision, soulignant que *« la qualité de l'accueil dans ces structures gérées par les autorités locales est bien meilleure que celle offerte dans les centres collectifs, car elle est beaucoup plus personnalisée. Les personnes vivent déjà dans une commune où elles prévoient de construire leur vie en Belgique, donc il leur est plus facile d'accéder à l'emploi et ainsi de pouvoir s'intégrer durablement. »*

Pour Carine Thibaut, l'une des mesures les plus problématiques est l'absence d'aide sociale pour les personnes réfugiées pendant leurs cinq premières années en Belgique. *« C'est une approche punitive qui pourrait plonger de nombreuses personnes dans une précarité extrême, rendant leur intégration encore plus difficile. »* Pour la directrice, cela soulève une question fondamentale : *« comment intégrer des réfugié-e-s dans la société lorsque l'on ne leur offre pas les moyens de subsister et de s'intégrer dignement ? »*

© Iván Pút





Une autre source de préoccupation est la volonté du gouvernement de recourir à des accords d'externalisation pour gérer les demandes d'asile, à l'instar de ce qui a été fait en Italie par la présidente du Conseil des ministres, Giorgia Meloni, avec l'Albanie. Le gouvernement semble vouloir appliquer des pratiques migratoires basées sur l'externalisation des flux vers des pays tiers dits « sûrs », risquant ainsi de saper le droit d'asile en Europe et de réduire considérablement les possibilités de contrôle démocratique sur ces processus. Ce choix de gestion sélective de l'asile et de recours à des doubles standards pose question. Comme le rappelle Tess Heirwegh, *« des exemples de politiques migratoires réussies existent. Même si ça n'était pas parfait, l'accueil et l'intégration de 80 000 Ukrainiens et Ukrainiennes, soutenus par un dispositif d'accompagnement solide, montrent que des politiques d'asile bien conçues peuvent permettre aux personnes réfugiées de participer activement à la société et à l'économie. »*

La ministre a également annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de garantir l'accueil aux hommes seuls, expliquant qu'il serait impossible de leur offrir un accueil sans en priver d'autres, notamment les familles avec enfants. Amnesty International considère cela comme *« une discrimination fondée sur le genre, car les hommes sont considérés comme moins vulnérables par le gouvernement, simplement parce qu'ils sont des hommes. »* Bien que le Conseil d'État ait jugé cette politique illégale qu'un tribunal l'ait qualifiée de discriminatoire, la ministre a assuré qu'elle poursuivrait dans ce sens.

Tess Heirwegh déplore qu'en *« dépit des condamnations répétées, avec plus de 10 000 décisions nationales et plus de 2 000 par la Cour européenne des droits de l'homme ordonnant à la Belgique de fournir un accueil aux personnes migrantes, Anneleen Van Bossuyt a affirmé que la Belgique ne paierait pas les pénalités liées à ces manquements. »*

Par Lisa Guillaume, journaliste



GRANDS LACS

GUERRE AU NORD ET AU SUD-KIVU: LA BELGIQUE ENTRE SOUTIEN À LA RDC ET TENSIONS DIPLOMATIQUES AVEC LE RWANDA

Depuis janvier, la guerre à l'est de la République démocratique du Congo a exacerbé la crise humanitaire, avec l'avancée du groupe armé M23 soutenu par le Rwanda. La Belgique soutient Kinshasa au sein de l'Union européenne en appelant à des sanctions contre les responsables du M23 et en plaidant pour des solutions diplomatiques. Cependant, ses actions ont provoqué une rupture des relations diplomatiques avec le Rwanda, mettant en lumière la complexité de la situation.

 Depuis qu'il a pris le contrôle de Goma, le M23 a installé un climat de peur et de représailles brutales au sein de la population locale.



Depuis le 28 janvier, la guerre à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) a pris un nouveau tournant critique. Le M23, un groupe armé rebelle soutenu par Kigali, est entré dans Goma, la capitale du Nord-Kivu. Au moins 3000 personnes, dont une partie de soldats, mais principalement des civils, ont été tuées durant les affrontements. À Goma, la situation humanitaire qui était déjà critique auparavant est désormais catastrophique. Entre 600 000 et 800 000 personnes sont déplacées dans la périphérie de la ville à cause de l'instabilité de la région et vivent ainsi dans des conditions de famine, de recrudescence d'épidémie, notamment de choléra, et bénéficient d'un accès aux soins limité. Selon les chiffres de l'ONU, la province du Nord-Kivu comptait à la fin de l'année dernière 2,8 millions de personnes déplacées.

Le M23 est un groupe armé congolais lancé par d'anciens dirigeants du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) qui avaient intégré puis déserté l'armée congolaise. À plusieurs reprises, l'ONU a démontré que le Rwanda soutenait financièrement, mais aussi matériellement le M23.

Depuis lors, le mouvement rebelle continue sa progression. Le 16 février, il s'est emparé de la ville de Bukavu, la capitale du Sud-Kivu. Blaise Bulambo Bubala est membre de l'ONG Action des chrétiens activistes des Droits de l'Homme à Shabunda (ACADOSHA), mais également membre du réseau de protection des défenseurs des droits de l'Homme et coordonnateur du groupe de travail sur les mines et les hydrocarbures de société civile du Sud-Kivu ; il raconte le climat d'insécurité qui règne dans la région. Depuis que la ville est sous le joug du M23 et qu'il a publiquement dénoncé le pillage de certaines entités de traitements de minerais, il a reçu des menaces de mort et a dû fuir la ville. *« Je suis dans un lieu où je n'ai pas la possibilité d'aller en ville, je n'ai pas la possibilité de communiquer avec qui que ce soit et je continue, encore aujourd'hui, de recevoir des menaces de mort. J'essaie un peu de bloquer certains numéros qui m'appellent, mais le grand danger c'est qu'il y a certains acteurs de la société civile qui ont fait allégeance à ces mouvements terroristes du M23 et qui deviennent de plus en plus des éléments très dangereux, qui profèrent des menaces à notre encontre et qui travaillent pour le service des renseignements au profit de ces mouvements terroristes. »*

Il décrit l'insécurité qui règne dans Bukavu : *« Il ne se passe même pas un seul jour sans que des gens ne soient enlevés. La criminalité s'est exacerbée. On vit un véritable climat d'incertitude où nous n'avons pas de liberté de mouvement, où nous n'avons pas même la possibilité d'être avec nos plus proches, avec nos familles*

parce que nous sommes en dehors de la ville ; on se cache et on ne sait pas en qui on peut avoir confiance. » Il rappelle la nécessité d'un appui de la communauté internationale afin d'accentuer les sanctions à l'endroit des responsables du M23 et que les violations des droits humains cessent.

SANCTIONS EUROPÉENNES ET RÔLE DE LA BELGIQUE

Le 17 mars dernier, l'Union européenne adoptait des sanctions prévoyant l'interdiction de se rendre dans l'UE, ainsi qu'un gel des avoirs dans l'Union pour neuf personnes, dont trois hauts gradés rwandais, le directeur général de l'Office rwandais des mines, du pétrole et du gaz (RMB), et quatre cadres congolais du M23.

C'est dans la foulée de cette décision que le Rwanda a rompu les relations diplomatiques avec la Belgique en dénonçant des *« tentatives pitoyables de la Belgique de maintenir des illusions néocoloniales »*. Une décision regrettée par Maxime Prévot, le ministre des Affaires étrangères, qui évoque une *« réaction disproportionnée. »*

De fait, sur le plan diplomatique, la Belgique joue un rôle important dans le soutien à la RDC et fait également partie des États qui plaident en faveur de résolutions au sein de l'Union européenne. Alejandra Mejia, qui travaille pour l'ONG Commission Justice & Paix en tant que responsable prévention des conflits et Afrique centrale, développe les raisons de ce soutien : *« La Belgique, en raison de son lien historique et colonial avec la République démocratique du Congo, ne peut se détourner de ce pays. En outre, la forte diaspora congolaise présente ici joue un rôle clé dans le plaidoyer citoyen. De nombreuses rencontres politiques, notamment celles des opposants, se tiennent également en Belgique, ce qui permet à nos diplomates et à nos parlementaires spécialistes de l'Afrique centrale de bien comprendre la situation. Soutenir la RDC n'est pas une décision facile, surtout face à un Rwanda qui, bien que critiqué pour son régime, demeure un État stable, et c'est en grande partie cette stabilité qui explique son maintien dans la sphère internationale. »*

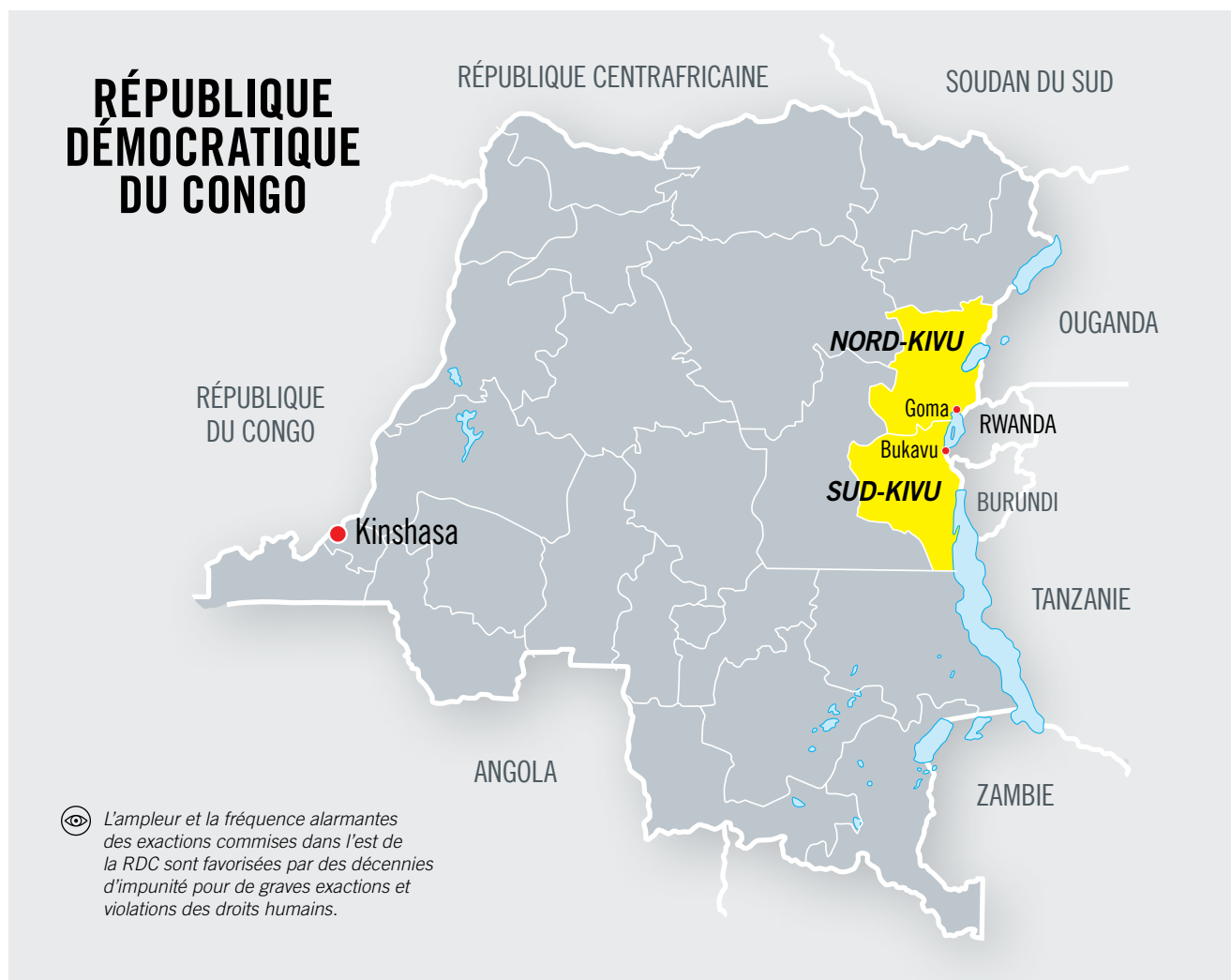
Pour autant, la décision de Paul Kagamé de rompre les relations diplomatiques avec la Belgique est difficilement compréhensible, selon Alejandra Mejia : *« Le Rwanda est un pays fort dépendant de l'aide au développement, et c'est d'ailleurs l'un des pays les plus endettés au niveau international (plus de 73 % du PIB en 2023 selon les chiffres de la Banque mondiale, NDLR). »*

Concernant les soutiens possibles à l'échelle européenne, Alina Garkova du réseau Europe Afrique centrale (EurAc) plaide de son côté pour le retrait du protocole d'accord entre l'UE et le Rwanda sur les minerais. Mais aussi la cessation de toute coopération militaire avec le Rwanda, et particulièrement le financement alloué dans le cadre de la Facilité européenne pour la Paix (FEP) afin de garantir que l'aide ne soit pas utilisée pour renforcer des opérations militaires en RDC.

Certaines inquiétudes persistent quant aux capacités de soutien dans les années à venir, notamment à travers la coopération au développement. Suite à l'accord conclu par le nouveau

gouvernement fédéral belge, 25 % du budget de la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ont été réduits, soit une diminution de 318 millions d'euros. Ces coupes budgétaires ne se limitent pas à la Belgique ; aux États-Unis, le gouvernement de Donald Trump a drastiquement réduit les financements alloués à USAID, affectant ainsi de nombreuses ONG opérant en République démocratique du Congo. En conséquence, de nombreux-euses travailleur-euse-s humanitaires ont perdu leur emploi, ce qui a également conduit à une réduction de l'aide humanitaire sur place.

Par Lisa Guillaume, journaliste



DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN MILIEU HOSTILE

Si, à l'échelle de la planète, les droits humains subissent ce qui semble être les pires assauts qu'Amnesty International a pu recenser depuis sa création, certains pays se distinguent particulièrement. Dans plusieurs d'entre eux, des sections d'Amnesty International poursuivent leur travail de défense des droits humains, malgré les menaces et au prix d'efforts démesurés.

Afin de donner un aperçu de la situation, *Le Fil d'Amnesty* propose une série intitulée *Défendre les droits humains en milieu hostile*. À travers les yeux de plusieurs directeurs et directrices, ce tour d'horizon offrira un aperçu de ce que peut être le travail d'une section d'Amnesty International dans un pays où les droits humains sont violemment pris pour cible.

Pour le premier épisode de cette série, pleins feux sur les Amériques, avec les interviews de la directrice de la section argentine, **Mariela Belski** et du directeur de la section états-unienne, **Paul O'Brien**.

Propos recueillis
par **Guylaine Germain**,
journaliste

ARGENTINE : LES DROITS HUMAINS ATTAQUÉS À LA TRONÇONNEUSE

En plus de l'augmentation de la pauvreté, Mariela Belski met particulièrement en évidence la situation alarmante des droits des femmes et des minorités.



Élu à la présidence de l'Argentine en décembre 2023, Javier Milei a mené toute sa campagne tronçonneuse à la main, symbole des coupes budgétaires qu'il comptait imposer au fonctionnement de l'État. Depuis lors, la situation des droits humains s'est sensiblement détériorée, inquiétant profondément la section argentine d'Amnesty International, particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes et des personnes issues de la diversité.



En Europe, c'est surtout l'impact économique des mesures de Javier Milei qui a fait couler de l'encre, mais qu'en est-il de l'impact sur les droits humains ?

Mariela Belski : *Amnesty International a mis en évidence les pertes enregistrées par divers droits au cours de la première année du gouvernement Milei. Il faut tout d'abord parler de l'augmentation de la pauvreté. Le taux de pauvreté est passé de 41,7 % à 52,9 %, touchant plus de 15 millions de*

personnes, dont plus d'un million d'enfants privés de repas quotidiens. Les mesures d'austérité économique ont également un impact disproportionné sur les femmes, les personnes à faible revenu et les pensions. Les pensions minimales ne permettent pas de couvrir les coûts de la vie de base, laissant des millions de personnes âgées dans une situation vulnérable. Le veto présidentiel quant à la législation sur l'ajustement des pensions l'année dernière a exacerbé cette crise.

La liberté d'expression et le droit de manifester sont aussi touchés. Les journalistes sont confronté-e-s à une hostilité accrue à cause de la désinformation. Cela favorise un environnement d'intimidation et de censure qui sape le discours démocratique. Lors de manifestations, un nouveau protocole de maintien de l'ordre public a conduit à un usage excessif de la force par les forces de sécurité et à des détentions arbitraires.



© MIGUEL M. CAAMANO/NurPhoto/NurPhoto via AFP

La (cyber)surveillance de masse et le profilage discriminatoire nous inquiètent aussi vivement. Cela porte atteinte à la vie privée et à la liberté d'expression.

Toutes ces attaques contre les droits humains ont-elles modifié vos priorités ?

M. B. : *La situation des droits des femmes et de ceux des minorités nous inquiète particulièrement. Javier Milei n'autorise plus aucun financement et a fermé tous les départements gouvernementaux relatifs à ces droits. Il y a donc un énorme déclin dans les politiques de promotion de l'égalité des genres, des droits reproductifs et de la protection contre la violence pour les femmes et les personnes LGBTQIA+. Nous demandons au gouvernement de réévaluer de toute urgence ces politiques.*



Mariela Belski constate qu'un axe très clair s'est développé entre les politiques de Javier Milei et celles de Donald Trump, craignant par ailleurs que les actions de ce dernier ne se propagent dans plusieurs pays d'Amérique latine.

Craignez-vous qu'un axe anti-droits humains se développe entre les politiques de Javier Milei et celles de Donald Trump ?

M. B. : *Absolument, Javier Milei est un allié de Donald Trump ! M. Milei a été invité dans la maison de M. Trump à Miami ; il a donné sa tronçonneuse à Elon Musk.... Leurs gouvernements mettent déjà en œuvre les mêmes mesures concernant les droits des femmes, les droits des*

personnes LGBTQIA+ et le changement climatique. Je crains par ailleurs que ce que fait Donald Trump aux États-Unis ne se propage dans certains pays d'Amérique latine.



© SAUL LOEB/AFP

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN MILIEU HOSTILE

Selon Paul O'Brien, Donald Trump a créé une situation d'urgence affectant notamment les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s, le droit de manifester, la justice raciale et les droits des personnes LGBTQIA+.



ÉTATS-UNIS :
UN DANGEREUX
GLISSEMENT VERS
DES PRATIQUES
AUTORITAIRES



Violations des droits des personnes migrantes ; attaques contre les journalistes et la liberté de la presse ; restriction des droits des personnes transgenres ; etc. Fraîchement réélu, Donald Trump s'illustre déjà dans de nombreuses atteintes aux droits humains. Ses politiques ciblent systématiquement les communautés marginalisées, les mettant davantage en danger.



© Marie-Anne Ventoura/Amnesty UK

Quelles sont les répercussions de la politique de Donald Trump sur les droits humains aux États-Unis ?

Paul O'Brien : *Le président Trump a créé une situation d'urgence en adoptant une série de politiques contraires aux droits humains et en s'attaquant aux institutions qui protègent ces mêmes droits.. Nous avons constaté ces impacts sur toute une série de questions, notamment les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s, le droit de manifester, la justice raciale et les droits des personnes LGBTQIA+. Le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat témoigne également du mépris total porté à la crise climatique et à ses conséquences.*

J'aimerais approfondir ici la question de la répression des manifestations pacifiques sur les campus universitaires. C'était déjà une préoccupation majeure depuis le début du génocide à Gaza, mais Donald Trump a empiré la situation en ciblant et menaçant d'expulser des citoyen-ne-s pour avoir exercé leur liberté d'expression. Nous nous sommes ainsi mobilisé-e-s en faveur de Mahmoud Khalil, un militant palestinien récemment diplômé de l'Université de Columbia. Mahmoud a été pris pour cible en raison de son rôle dans les manifestations étudiantes à son université, où il exerçait ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Il est retenu dans un centre de détention et les autorités l'ont informé qu'elles avaient « révoqué » son statut de résident permanent légal aux États-Unis, et l'avaient placé en procédure d'expulsion. Ce ciblage envoie un message effrayant : toute personne exerçant ses droits sera soumise à la répression, à la détention et à une éventuelle expulsion.

Le contexte politique actuel a-t-il modifié vos priorités ?

P. O. B. : *Aucun-e dirigeant-e ni aucun gouvernement n'est à l'abri d'un examen minutieux d'Amnesty International. Notre exigence s'exerce de la même façon pour chaque président américain. Il est cependant important de noter que les politiques menées par le président ne sont pas de son unique fait ; des idéologies suprémacistes, xénophobes, anti-scientifiques et oligarchiques se sont longtemps répandues aux États-Unis, menant le pays à son état actuel. En l'occurrence, nous assistons à un assaut important contre les droits humains, mené tambour battant, ainsi qu'à un dangereux glissement vers des pratiques autoritaires.*

Doit-on craindre le développement d'un axe défavorable aux droits humains dans les Amériques, particulièrement avec le tandem Milei-Trump ?

P. O. B. : *Nous sommes déjà témoins de graves atteintes aux droits humains partout dans le monde. Depuis au moins une décennie, des lois, des politiques et des pratiques autoritaires ne cessent de se propager ; l'espace civique de se rétrécir ; la liberté d'expression de s'éroder. Les racines de ces problèmes vont bien au-delà de Donald Trump ; partout dans le monde, nous observons des tendances dans le chef des dirigeant-e-s à désigner des boucs émissaires parmi les populations marginalisées, à semer la peur ou encore à s'attaquer à la liberté de la presse. La rhétorique et les pratiques de Donald Trump ne sont pas les premières du genre, mais, compte tenu de l'influence disproportionnée des États-Unis dans le monde, elles risquent fortement d'encourager les autres dirigeant-e-s à agir comme lui.*

CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

DE LA MOBILISATION, PLUS ET ENCORE

Chaque fin d'année, la campagne de vente de bougies et le Marathon des lettres sont l'occasion pour Amnesty International d'investir l'espace public pour sensibiliser des milliers de personnes à l'importance de défendre les droits humains. Face à la menace qui pèse de plus en plus sur ces mêmes droits, il était fondamental de faire rayonner la campagne de fin d'année plus fortement que jamais.

C'est une évidence de le dire : nous vivons des temps particulièrement difficiles en matière de respect des droits humains. Face à cette situation, il incombait d'insuffler à la campagne de fin d'année un supplément de mobilisation. Ce fut chose faite avec plusieurs temps forts hauts en couleur, qui ont contribué au succès de cette campagne : la « Journée jaune », l'événement public du 10 décembre et le Bright Festival (voir encadrés).

DES VICTOIRES ET DES RENTRÉES FINANCIÈRES

Grâce à une présence renforcée et à une très forte mobilisation, le Marathon des lettres 2024 a récolté en Belgique 238 274 signatures de pétition, 58 158 lettres à destination des autorités de pays se rendant coupables de violations des droits humains et 12 457 messages de solidarité. Cette participation exceptionnelle a permis d'obtenir, déjà, deux victoires majeures : la libération de Neth Nahara (Angola) et l'acquiescement de Şebnem Korur Fincancı (Turquie).

Parallèlement, reposant sur la générosité de toutes les personnes engagées aux côtés d'Amnesty International, et particulièrement des groupes locaux, la campagne de vente de bougies a permis de récolter 270 000 €.



© Amnesty International

ALLER À LA RENCONTRE DU PUBLIC

Chaque bougie achetée, chaque message écrit, chaque signature apposée au bas d'une pétition contribuent à faire entendre la voix de celles et ceux qui subissent l'injustice. Pour cela et pour offrir la possibilité à chacun-e de défendre les droits humains, il est essentiel pour Amnesty International d'aller à la rencontre du public, d'occuper l'espace, d'être visible.

Fort-e-s de votre soutien, nous continuerons donc à investir les rues, les places et de nombreux événements publics pour rappeler que chaque action compte et que la mobilisation peut changer des vies.



© Amnesty International

LA « JOURNÉE JAUNE » : DES BOUGIES ET DES RENCONTRES

Le 26 novembre dernier, pour une opération inédite appelée « Journée jaune », des bénévoles habillé-e-s de la couleur caractéristique d'Amnesty International se sont mobilisé-e-s aux quatre coins de la Belgique francophone pour vendre des bougies et promouvoir les droits humains. Le succès de cette opération a confirmé l'importance d'une présence locale au plus près du public.

LE 10 DÉCEMBRE : UN ÉVÉNEMENT IMMERSIF AU CŒUR DE BRUXELLES



© Amnesty International

Devant la gare Centrale de Bruxelles, le 10 décembre, pour la Journée internationale des droits humains, Amnesty International a plongé le public au cœur de ses combats.

Des affiches historiques d'Amnesty International retraçant des décennies de lutte en faveur des droits humains; un studio photo pour afficher sa solidarité; une cage renfermant le portrait de Maryia Kalesnikava, symbolisant avec force l'injustice de l'emprisonnement de cette opposante biélorussienne; un stand pour rédiger des lettres: autant de dispositifs installés autour d'une immense bougie rappelant que chaque action compte et que la solidarité fait briller l'espoir au-delà des injustices.



© visit.brussels -
Bright Festival 2025

LE BRIGHT FESTIVAL : UNE MOBILISATION LUMINEUSE

En participant au Bright Festival, le célèbre festival des lumières de Bruxelles, Amnesty International a encore accru la visibilité de son combat.

Durant quatre jours, les visages des huit personnes défendues dans le cadre du Marathon des lettres ont été projetés sur une allée d'arbres dans le parc du Cinquantenaire, invitant les passant-e-s à agir en signant des pétitions et en achetant des bougies.



VIE DU MOUVEMENT

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Tou·te·s les membres de l'organisation sont invité·e·s à ce grand moment démocratique de la vie du mouvement qu'est l'assemblée générale (AG) de la section belge francophone d'Amnesty International.

Vos questions, vos interpellations, votre voix nous intéressent. Venez pour rencontrer le mouvement, pour tirer le bilan de l'année écoulée, choisir les représentant·e·s aux instances, partager votre opinion sur l'état des droits humains et sur les orientations futures d'Amnesty International.

Programme et inscriptions:

amnesty.be/ag2025



RENCONTRE AVEC OMAR RADI, JOURNALISTE D'INVESTIGATION AU MAROC

Juste après la réunion de l'assemblée générale, prenez part à la conférence avec Omar Radi, un éminent journaliste d'investigation



s'intéressant aux relations entre les élites du pouvoir politique et le monde des affaires au Maroc. Pris pour cible par les autorités de son pays et condamné en juillet 2021 à six ans de prison à l'issue d'un procès inique, il a été libéré le 29 juillet dernier, à la suite notamment d'une campagne d'Amnesty International en sa faveur. Modération par la journaliste Wahoub Fayoumi.

AMNESTY
INTERNATIONAL



VOTRE HÉRITAGE, LEUR AVENIR

**FAITES UN LEGS À AMNESTY
ET PROTÉGEZ LES DROITS HUMAINS
POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR**

Pour en savoir plus ou demander notre brochure gratuite
sur le legs, contactez-nous au **02 538 81 77**
ou rendez-vous sur notre site **amnesty.be/legs**



SANA AFOUAIZ ET CHARLINE BELLOT, LAURÉATES DU PRIX AMNESTY JEUNES DES DROITS HUMAINS

Pour sa 7e édition, le Prix Amnesty Jeunes des droits humains a été décerné *ex æquo* à **Sana Afouaiz** et **Charline Bellot**. Tandis que Sana a créé l'organisation Womenpreneur qui soutient les femmes issues de milieux marginalisés à travers le monde, Charline a quant à elle lancé le projet Repas sur roues afin de livrer des repas de restaurants invendus à des personnes migrantes et sans-abri à Liège. Si l'une et l'autre ont des parcours très différents, c'est avec une même détermination qu'elles défendent les causes qui les animent.



Sana: « Aujourd'hui, ma mère,  → elle ne sait pas exactement ce que je fais dans la vie ; parfois elle pense que je suis journaliste, parfois elle pense que je suis ministre, mais, ce qui est sûr, c'est qu'elle sait très bien que je suis libre ! C'est l'histoire de ma mère qui m'a encouragée et inspirée pour lancer Womenpreneur en 2016. »

Décerné chaque année depuis 2019 par de jeunes militant·e·s d'Amnesty International à une personne ou à un groupe de personnes de 35 ans maximum et vivant en Belgique, le Prix Amnesty Jeunes des droits humains récompense la qualité d'une action en faveur des droits humains.

Cette année, à la suite du vote de centaines de jeunes de différentes écoles de Wallonie et de Bruxelles, ce prix a été attribué à Sana Afouaiz et Charline Bellot pour leurs actions visant à aider des personnes marginalisées ou en situation précaire. Tout juste récompensées, ces dernières ont répondu à quelques-unes de nos questions.

Qu'est-ce qui vous a poussé à lancer vos projets respectifs ? Comment sont-ils nés et ont-ils évolué ?

S. : *Je suis née et j'ai vécu au Maroc la majeure partie de ma vie, mais j'ai eu la chance d'obtenir des bourses pour étudier à l'étranger et j'ai pu séjourner à plusieurs reprises en Belgique. J'ai alors été marquée par la réalité des femmes à Bruxelles, qui était très différente selon les communes et quartiers où elles habitaient. Les inégalités que j'ai observées à ce moment-là chez les femmes, en termes d'opportunité de formation, d'emploi et d'entrepreneuriat, m'ont choquée. Il fallait que je fasse quelque chose pour les combattre.*





Charline : « Si demain, j'arpente les rues de Liège, cela sera aussi grâce à tous les jeunes qui ont voté pour moi, car militer, c'est aussi se soutenir les un-e-s les autres! »

C'est ce qui m'a poussée à m'installer en 2016 en Belgique pour lancer Womenpreneur.

Aujourd'hui, nous offrons aux femmes issues de milieux marginalisés des programmes de formation dans la tech et l'entrepreneuriat, à la fois en Belgique, mais aussi dans 24 autres pays. Depuis sa création, Womenpreneur a pu former ou accompagner plus de 25 000 femmes.

Notre objectif est très concret: trouver des solutions économiques pour les femmes qui ont des difficultés à accéder à l'emploi. Nous cherchons à ce qu'un maximum de femmes soient indépendantes financièrement, mais aussi au niveau sociétal, c'est-à-dire que nous les amenons à questionner le monde autour d'elles et définir leur propre liberté et leur place dans la société. Pour moi, la plus belle réussite, c'est quand je vois des femmes que nous accompagnons trouver leur propre voie!

C. : *En 2023, j'ai eu la chance d'être sélectionnée pour une formation offerte par la Fondation Roi Baudouin. Alors que je suivais cette formation, j'ai entendu un reportage au sujet de l'ASBL Bicycleat, qui réalisait des maraudes à Bruxelles en vélos cargo pour distribuer des repas aux personnes à la rue. Cela*

m'a beaucoup touchée et inspirée. J'ai donc pris contact avec le fondateur de Bicycleat et je me suis dit que je pouvais essayer de faire la même chose à Liège, en liant deux causes qui me tenaient à cœur: la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité, en essayant de récupérer des invendus des restaurants et de les livrer à vélo à des personnes sans-abri. J'ai réussi à trouver un restaurant partenaire, mais, au bout de plusieurs mois, il a revu sa manière de fonctionner pour ne plus avoir d'invendus. J'ai pour l'instant du mal à trouver de nouveaux partenaires à Liège... Je lance donc un appel à vos lecteurs et lectrices: n'hésitez pas à me contacter (repasuroue@gmail.com) si vous pensez pouvoir m'aider à trouver de nouveaux partenaires!

Qu'avez-vous ressenti quand vous avez reçu le Prix Amnesty Jeunes des droits humains?

S. : *C'était déjà un honneur d'être présélectionnée pour ce prix, alors le remporter, c'était un grand honneur supplémentaire! Ce prix est avant tout une reconnaissance du travail de Womenpreneur. C'est un boost de plus pour en faire davantage et être toujours à la hauteur. Cela m'a également fait très plaisir de voir que ce prix était partagé entre deux personnes, en particulier deux femmes! Le projet de Charline est également crucial. Même*

s'ils sont différents, nos deux projets sont des beaux exemples de ce que des jeunes femmes peuvent mettre en place pour aider des personnes marginalisées.

C. : Apprendre que j'avais remporté ce prix m'a rendue euphorique! Je ne m'y attendais pas du tout. Au départ, je ne voulais pas gagner, parce que je me disais que toutes les personnes présélectionnées à mes côtés faisaient des trucs de ouf, et j'aurais été super contente qu'elles puissent avoir une reconnaissance et un boost grâce à ce prix... Après, je me suis dit que c'était incroyable et que cela pourrait peut-être m'aider à trouver de nouveaux partenaires pour le projet. Cela me touche énormément que l'engagement de jeunes comme moi soit reconnu et puisse être récompensé. Je suis aussi très heureuse que Sana ait remporté ce prix également. Son projet et son parcours sont très inspirants pour moi.

Quel est le message que vous souhaitez transmettre aux jeunes?

S. : J'aimerais leur rappeler qu'ils et elles ne doivent pas sous-estimer le pouvoir qu'ils et elles ont pour faire changer les choses. Ils et elles ne doivent pas non plus oublier de célébrer toutes les petites révolutions ou victoires, même les plus personnelles. Aujourd'hui, plus que jamais, notre combat est vital. Le monde vacille. Partout, on remet en question des valeurs qui devraient nous rassembler : la diversité, l'inclusion, l'égalité. Comme si elles étaient une menace. Malgré la peur, malgré la colère, je pense qu'il faut tout faire pour ne pas baisser les bras. Parce que j'ai vu la force de celles et ceux qui refusent d'abandonner et qui résistent. Qui se battent, non pas avec la haine, mais avec l'action. Avec l'empathie. Et avec courage. J'appelle donc les jeunes à se mobiliser pour ces valeurs qui nous unissent.

C. : Viser grand peut être une motivation utopique, mais faites un premier pas et le second viendra bien assez vite! Pour s'engager, je pense qu'il faut s'indigner. Et s'engager, c'est aussi s'éduquer sur les causes qui nous tiennent à cœur, s'informer, écouter les personnes concernées, et s'unir. Dans le contexte actuel, c'est super utile et nécessaire qu'on prenne toutes et tous part à la lutte pour le respect des droits fondamentaux. À son échelle, bien sûr, en fonction de ses possibilités. Mais même quand on est petit-e, on peut faire des choses ou prendre la parole pour combattre des injustices ou avoir un impact. Avec nos réalités, on peut amener des choses sur la table. Ça commence par là!

Pour lire l'intégralité de cette interview :

amnesty.be/prixamnestyjeunes2025-interview



© Sébastien Whenham

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE D'ANIMATEURS ET D'ANIMATRICES BÉNÉVOLES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Vous êtes disponible à certains moments de la semaine, pendant les horaires scolaires? Vous voulez vous engager pour l'éducation aux droits humains de manière concrète? Vous aimez débattre avec des jeunes? Devenez animateur ou animatrice bénévole au sein d'Amnesty International!

NOTRE OFFRE :

- une formation à l'animation et sur la thématique des droits humains;
- des formations continuées en lien avec les droits humains;
- un encadrement dans une équipe dynamique;
- le remboursement de vos frais de déplacement.

VOS ENGAGEMENTS :

- participation à la formation obligatoire (le vendredi 26 et le samedi 27 septembre 2025 à Bruxelles);
- réalisation d'au moins huit animations par année scolaire;
- engagement sur une durée d'un an minimum.



Pour en savoir plus :

amnesty.be/animateurbenevole

-15% **DE DONS** **C'EST RIEN?**

**15% EN MOINS DE DIMINUTION D'IMPÔT,
C'EST D'ÉNORMES CONSÉQUENCES EN PLUS.**

Le gouvernement prévoit de réduire la diminution d'impôt
de **45% à 30%** sur les dons, au risque de freiner
la solidarité et d'étouffer les organisations.

**SUPPORT
GENEROSITY**



INFO ET ACTION:

supportGenerosity.be

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

